



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2017-01

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2017

Sommaire

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2016-11-08-016 - Délégation achats logistique (2 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2017-01-02-019 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises de Paris 10ème Sud (4 pages) Page 6

IDF-2016-12-05-007 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises de Paris 9ème Est (3 pages) Page 11

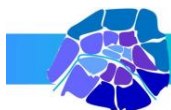
IDF-2016-12-01-033 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises PARIS 5ème (4 pages) Page 15

IDF-2017-01-02-018 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie PARIS AMENDES 1ère division (1 page) Page 20

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2016-11-08-016

Délégation achats logistique



Délégation n°2016-013

DELEGATION – DIRECTION COMMUNE DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le code de la santé publique dans ses parties relatives au fonctionnement des hôpitaux publics,
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- Vu la convention de la Direction Commune du 29 octobre 2013 entre le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'organigramme de la Direction Commune mis en œuvre le 15 septembre 2015,
- Vu la déclinaison de cet organigramme dans les directions fonctionnelles à compter du 15 septembre 2015,
- Vu l'arrêté nommant Jean-Luc CHASSANIOL directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,
- Considérant la décision de nomination de Monsieur Christian MAUPPIN sur le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 13 décembre 2013.

D E C I D E

Article 1

Délégation à signer tout marché hors marché de travaux

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur des achats et de la logistique, pour signer tout acte de gestion du ressort de sa Direction, et notamment les marchés, conventions de groupement d'achats entre 2 ou les 3 établissements, avenants aux marchés, toutes pièces contractuelles avec le RESAH et UNI-HA, pour le compte du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse.

Article 2

Délégation s'inscrivant dans le cadre des marchés signés de la Direction des achats et de la logistique (Marchés des centres hospitaliers Sainte-Anne, Maison-Blanche et Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse)

Une délégation est donnée à Monsieur Guillaume DIGAN, Attaché d'Administration, pour signer les bons de commandes et attestations de service fait dans le cadre des marchés des 3

établissements, et en son absence à Madame Bénédicite ORAIN, Adjoint des Cadres, et à Madame Dominique VIUDES adjoint des cadres.

Article 3

Délégation s'inscrivant dans le cadre des marchés de fournitures alimentaires et hôtelières (Marchés des centres hospitaliers Sainte-Anne, Maison-Blanche et Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse)

Une délégation permanente est donnée à Madame Adeline GIRARDOT, Ingénieur Logistique pour signer les bons de commande et attestations de service fait relatifs aux comptes 602, et en son absence à Monsieur Cédric BARBASTRO, Technicien Supérieur Hospitalier, et en son absence Monsieur Luc LEMOAL, Technicien Supérieur Hospitalier.

Article 4

La présente délégation sera notifiée, pour information, à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance des trois établissements, Monsieur le Délégué Territorial de Paris, Madame et Messieurs les Présidents de la Commission Médicale des trois établissements et de la Direction Commune, Madame la Trésorière Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 8 novembre 2016

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur de la Direction Commune

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2017-01-02-019

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts
des entreprises de Paris 10ème Sud



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE
ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE
SIE Paris 10^{ème} arrondissement Sud
5 Cité Paradis
75475 Paris Cedex 10

Délégation de signature

Le comptable, monsieur Jean Michel PONS , responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10^{ème} Sud ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme AIME Nicole, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10^{ème} Sud, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;



6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer : en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci après :

Mme DULIEUX Dominique

M. LERMUSIEAUX Dominique

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci après :

Mme BERTHELOT Colette

Mme BUI Mai

Mme CLEMENT Sophie

Mme EVERHARD Magali

Mme GOSSART Emmanuelle

Mme GUILBERT Gladys

Mme HONORE Maguy

M. MACREZ Luc

M. PALDUPLIN Olivier

M. PEYTAVI Thierry

Mme QUESTE Evelyne

M. SAUGEY Frédéric

Mme TERRASSE Christine

M. TIENOT Laurent

M. TORRES Gilles

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci après :

Mme CALVES Céline

Mme GIOIRA Josette

Mme GOUBET Vanessa

M. KIRIANOFF Jean Paul

Mme NERNON Marie-Claude

Mme NOEL Mélanie

M. PASSERON Pierre-François

M. POISSON Michel

M. RICOLLEAU Ivan

Mme TULLIER Isabelle

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme DULIEUX Dominique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. LERMUSIEAUX Dominique	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme BERTHELOT Colette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BUI Mai	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme CLEMENT Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000€
Mme EVERHARD Magali	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme GOSSART Emmanuelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme GUILBERT Gladys	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme HONORE Maguy	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. MACREZ Luc	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. PALDUPLIN Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000€
M. PEYTAVI Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme QUESTE Evelyne	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. SAUGEY Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme TERRASSE Christine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. TIENOT Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TORRES Gilles	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme CALVES Céline	Agente principale des finances publiques	2 000€
Mme GIOIRA Josette	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme GOUBET Vanessa	Agente des finances publiques	2 000€
M. KIRIANOFF Jean Paul	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme NERNON Marie-Claude	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme NOEL Mélanie	Agente des finances publiques	2 000 €
M. PASSERON Pierre-François	Agent principal des finances publiques	2 000 €
M. POISSON Michel	Agent principal des finances publiques	2 000 €
M. RICOLLEAU Ivan	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme TULLIER Isabelle	Agente principale des finances publiques	2 000€

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 2 janvier 2017,

Le comptable responsable de service des impôts des entreprises



Jean Michel PONS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-12-05-007

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts
des entreprises de Paris 9ème Est



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE

PARIS

Pôles de gestion fiscale

SIE Paris 9^{ème} Est

9 rue d'Uzès

75074 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable, monsieur Pascal NGUYEN, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9^{ème} Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SIE Paris 9^{ème} Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts dans la limite de 100 000 € par demande ;



5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
Mme CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
Mme APPATORE Myrva	Contrôleuse des finances publiques
Mme AUNAY Raphaële	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme BOEHLI Rachel	Contrôleuse des finances publiques
M. CHIQUET Pascal	Contrôleur principal des finances publiques
M. COUET Thierry	Contrôleuse des finances publiques
M. GLEYO Gilles	Contrôleur des finances publiques
Mme LE GUILLOU Maryvonne	Contrôleuse des finances publiques
Mme LOEUL Corinne	Contrôleuse principale des finances publiques
M. MEYER Eric	Contrôleur des finances publiques
Mme POUSSE Carine	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme RESMER Chantal	Contrôleuse des finances publiques
Mme ROUSSEL Céline	Contrôleuse des finances publiques
Mme THEPAUT Marie-Claude	Contrôleuse des finances publiques

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
Mme BAUCHER Fatma	Agente principale des finances publiques
Mme LAMAZIERE Pascale	Agente principale des finances publiques
Mme MAHI Zohra	Agente principale des finances publiques

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme AUNAY Raphaële	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme RESMER Chantal	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
BAUCHER Fatma	Agente principale des finances publiques	2 000 €
MAHI Zohra	Agente principale des finances publiques	2 000 €

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
Mme CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques

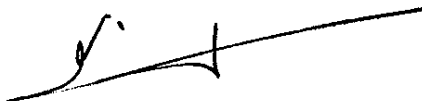
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

A Paris, le 5 décembre 2016

Le chef de service comptable responsable du SIE Paris 9^{ème} Est

Pascal NGUYEN



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-12-01-033

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts
des entreprises PARIS 5ème



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôles de gestion fiscale
Service des impôts des entreprises PARIS 5^{ème}
18-22 rue Geoffroy Saint Hilaire
75230 Paris cedex 05

Arrêté portant délégation de signature

La comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 5^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme PICHENOT Monique, inspectrice, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 5^{ème}, à l'effet de signer, en l'absence du chef de service :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette , les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 €;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 €;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montants;



6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme PICHENOT Monique	M. TIEFIN Fabrice	
----------------------	-------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ALBRIZIO Emilie	M. AMONEAU Hervé	Mme BENDOLEBA Bibiane
Mme DE CARVALHO Danielle	Mme DUVAL Laurence	Mme ETE Lisiane
M. ISSANCHOU Maxime	M. PARIS Christophe	Mme PARVILLERS Isabelle
Mme RAFFENEL Marie-Paule	M. RICADAT Pierre	M. ROULPH Thierry
Mme SOUPPEZ Corinne		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BRIOIS Brigitte	EGLINE Claude	Mme JOURDAIN Dominique-Marie
M. MALLAM RASHED SAJED Osman	Mme MARTY Melynda	Mme MICHELON Dominique
M. NEE Eric	M. ROUX Gérald	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
PICHENOT Monique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
TIEFIN Patrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme ALBRIZIO Emilie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. AMONEAU Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BENDOLEBA Bibiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme DE CARVALHO Danielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme DUVAL Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. ISSANCHOU Maxime	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PARIS Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme PARVILLERS Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme RAFFENEL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. ROULPH Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme SOUPPEZ Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BRIOIS Brigitte	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. EGLINE Claude	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme JOURDAIN Dominique-Marie	Agente des finances publiques	2 000 €
M. MALLAM RASHED SAJED Osman	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme MARTY Melynda	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme MICHELON Dominique	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. NEE Eric	Agent principal des finances publiques	2 000 €
M. ROUX Gérald	Agent principal des finances publiques	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme PICHENOT Monique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. TIEFIN Patrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme ALBRIZIO Emilie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. AMONEAU Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BENDOLEBA Bibiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme DE CARVALHO Danielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DUVAL Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ISSANCHOU Maxime	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PARIS Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PARVILLERS Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme RAFFENEL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROULPH Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SOUPPEZ Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BRIOIS Brigitte	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. EGLINE Claude	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme JOURDAIN Dominique-Marie	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MALLAM RASHED SAJED Osman	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MARTY Melynda	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MICHELON Dominique	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. NEE Eric	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. ROUX Gérald	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} décembre 2016

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de PARIS 5^{ème} arrondissement.
Nelly RECOUPÉ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2017-01-02-018

Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie PARIS
AMENDES 1ère division

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Parisien 1
Trésorerie Paris Amendes 1ère division
15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75797 Paris Cedex 20

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Michel THOMAS, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux cadres A et contrôleur principal en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1^{ère} division :

- M. Pascal DOURE, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint du responsable ;
- M. Reynald ROCHER, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint du responsable ;
- M. Gilles GASCHET, Contrôleur principal des Finances Publiques.

afin de leur permettre :

- 1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 4°) d'agir en justice.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

Mme Armelle ABOLLIVIER
Mme Laure ABEILLON
Mme Nadia BOUZELMAT
M. Thomas DEBACQ
M. Stéphane SIMON

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 2 janvier 2017.

Michel THOMAS
Comptable intérimaire
Trésorerie de Paris Amendes 1ère division

